



Syndicat Mixte
pour le SCoT
du Bassin de Vie
d'Avignon

PARVENU A LA
PREFECTURE DE VAUCLUSE

27 DEC. 2011

BUREAU DU COURRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 16 Décembre 2011

Délibération n° 2011-28

Date de convocation : 2 décembre 2011
Nombre de délégués en exercice : 34
Titulaires : 20
Suppléants : 4
Absents représentés : 2
Absents non remplacés : 8
Votants : 26

L'an deux mil onze, le seize décembre à quinze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la Mairie de Le Pontet, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain CORTADE,

ETAIENT PRESENTS :

POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON :

M. BANACHE - M. BEL - M. BELLEVILLE - M. BOLEA - M. BOYER -
M. CORTADE - M. COSTEPLANE - M. GOUDON - M. LELEU - M. PONCE -
M. QUIOT - M. RANDOULET - M. ROGIER.

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE OUEVEZE :

M. FENOUIL - M. GARCIA - MME LAGET - M. PEREZ

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DU RHONE GARDOISES :

M. ANASTASY - M. DEL BIANCO - M. GUEDES - M. MANETTI

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT :

M. GROS - MME LAFAURE - M. MARGAILLAN

POUVOIRS :

M. ANGLES (pouvoir donné à M. BOYER)
M. STANZIONE (pouvoir donné à M. GROS)

Secrétaire de séance : M. Bernard GOUDON

OBJET : Décision Modificative n° 2 - Exercice Budgétaire 2011

Rapporteur : M. Stéphane GARCIA

Le rapporteur expose aux membres du Comité Syndical le contenu du projet de la décision modificative n°2 de l'exercice budgétaire 2011.

Elle concerne exclusivement la section de fonctionnement.

Il s'agit d'augmenter les crédits du chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » et du chapitre 65 « autres charges de gestion courante » pour un montant total de 4 980,00 €, par une diminution du chapitre 011 « Charges à caractère général ».

Cette DM n°2 se présente dans le détail comme suit :

Section de Fonctionnement

Chap.	Art.	Désignation	Dépenses		Recettes	
			Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits
	6226	Honoraires	-4 980			
011		Charges à caractère général	-4 980			
	64111	Rémunération principale		3 188		
	64118	Autres indemnités		1 353		
012		Charges de personnel et frais assimilés	4 541			
	6531	Indemnités				
	6533	Cotisations retraite		439		
65		Autres charges de gestion courante	439			
TOTAL GENERAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			0			

Le bureau Syndical, réuni le 16 Décembre 2011, a pris connaissance de cette proposition.

Après avoir entendu le Rapporteur,

LE COMITE SYNDICAL

- APROUVE cette décision modificative n°2 du BP 2011 telle que décrite ci-dessus.

Vote du Comité : POUR : 26
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le : 27/12/2011

Pour extrait conforme
Le Président

Alain CORTADE

